



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 7 février 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. BEKHTAOUI

## *Membres présents :*

---

M. François REBSAMEN	M. François-André ALLAERT	Mme Sylviane FLAMENT
M. Jean ESMONIN	Mme Janine BESSIS	Mme Catherine HERVIEU
M. Gilbert MENUT	M. Jean-Pierre GILLOT	Mme Myriam BERNARD
M. Michel BACHELARD	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Lê Chinh AVENA
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MARCHAND	M. François BRIOT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Claude PINON	M. Jean-Pierre SOUMIER
M. Rémi DELATTE	M. Georges MAGLICA	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	M. Jean-Pierre BOUHELIER	Mme Claude-Anne DARCIAUX
M. Jacques FOUILLOT	Mme Marie-Christine DELEBARRE	Mme Nicole MOSSON
M. Guy GILLOT	Mme Elisabeth BIOT	Mme Claudette BLIGNY
M. Patrick CHAPUIS	M. Louis LAURENT	M. Nicolas BOURNY
M. Didier MARTIN	M. Jean-Jacques BERNARD	M. Bernard OBRIOT
M. Bernard RETY	M. Jean PERRIN	M. Paul ROIZOT
M. Gérard LABORIER	M. François NOWOTNY	M. Bernard BARBEY
M. Patrick SAUNIE	Mme Christine MASSU	M. Jean-Louis JOLY
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Paul LECHAPT	M. Jean-Paul HESSE
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Françoise PETEL	M. Rémi DETANG
Mlle Badiâ MASLOUHI	M. Claude PICARD	M. Jean-François DODET
M. André GERVAIS	M. Gaston FOUCHERES	M. Philippe BELLEVILLE.
M. Jean-François DESVIGNES	Mme Françoise TENENBAUM	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Christian PARIS
M. Philippe CARBONNEL	Mme Hélène ROY	Mme Christiane COLOMBET.
M. Jean-Pierre DUBOIS	Mme Christine DURNERIN	
M. Hervé BRUYERE	M. Mohamed BEKHTAOUI	

## *Membres absents :*

---

M. Jacques DANIERE	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Françoise MANSAT	M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Stéphan CLAUDET	M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN
	M. Alain MILLOT pouvoir à M. Guy GILLOT
	M. Mohammed IZIMER pouvoir à Mme Myriam BERNARD
	M. Jean-Marc NUDANT pouvoir à M. François BRIOT
	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER
	M. Jacques PILLIEN pouvoir à M. Bernard OBRIOT.

---

## **OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE ET CONTRAT D'AGGLOMERATION**

**Semaine "Ensemble pour l'emploi" du 27 mars au 10 avril 2008 - Demande de subvention ANPE**

L'ANPE Bourgogne souhaite mobiliser l'ensemble des acteurs de l'emploi pour lancer « *Ensemble pour l'emploi* » afin de faire face aux difficultés du marché de l'emploi. Cet événement se déroule déjà depuis 5 ans et se traduit sur Dijon notamment par l'organisation d'un forum qui vise à permettre la rencontre entre les entreprises du bassin dijonnais et les personnes en recherche d'emploi sur l'agglomération, afin de faciliter les recrutements.

Comme en 2007, compte tenu du succès du forum de recrutement, l'ANPE Bourgogne sollicite le Grand Dijon pour une aide financière permettant le bon déroulement de l'événement. A cette fin, il est proposé la signature de la convention « *Ensemble pour l'emploi 2008* » ci-jointe entre le Grand Dijon et l'ANPE Bourgogne.

Cette convention prévoit le versement, par le Grand Dijon à l'ANPE Bourgogne, d'une subvention de 3 000 € (trois mille euros) équivalente aux années précédentes. L'ANPE s'engage à employer l'intégralité de cette somme pour mener à bien le forum de recrutement de Dijon.

Cette convention prendra effet à la date de signature pour se terminer le 31 octobre 2007

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention « *Ensemble pour l'emploi* » ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention de 3 000 € à l'ANPE Bourgogne ;
- **d'inscrire et de prélever** les crédits nécessaires sur le budget 2008 de la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

Publié le 11 FEV. 2008  
Déposé en Préfecture le



**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :

**12 FEV. 2008**



VU pour être annexé à délibération  
du Conseil du :  
DIJON, le : 11 FEV. 2008  
LE PRÉSIDENT.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

12 FEV. 2008



CONVENTION  
RELATIVE A L'ORGANISATION DU FORUM DE DIJON  
DANS LE CADRE DE LA SEMAINE « ENSEMBLE POUR L'EMPLOI »  
DU 7 MARS AU 10 AVRIL 2008

Entre, d'une part,

La **Communauté de l'agglomération dijonnaise** sise 40 avenue du Drapeau, BP 17510, 21075 DIJON Cedex, représentée par son Président, Monsieur François REBSAMEN,

désignée ci-après « **Le Grand Dijon** »

Et, d'autre part,

L'**Agence Nationale pour l'Emploi**, Etablissement public national doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, régie par les articles L 311-7 et R 311-4-1 à R 311-4-22 du Code du travail, dont le siège est à Noisy-le-Grand 93198, Immeuble La Galilée, 4 rue Galilée, représentée par Madame Brigitte PUJOL, Directrice régionale de l'ANPE Bourgogne par intérim,

désignée ci-après « **l'ANPE** ».

- Vu les articles L 311-1 à L 311-8 du Code du travail relatifs au service public de placement confié à l'Agence Nationale Pour l'Emploi ;
- Vu le Contrat de progrès n° 3 entre l'Etat et l'ANPE du 28 janvier 1999 ;
- Vu la Charte d'alliance de décembre 2001 ;
- Vu la note stratégique du Directeur Général de l'ANPE sur la Politique d'Alliance présentée au Conseil d'administration du 29 juin 2001 ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### Préambule

Face aux difficultés du marché du travail, l'ANPE Bourgogne a pris l'initiative de mobiliser tous les acteurs de l'emploi pour lancer « *Ensemble pour l'emploi* ». Il s'agit d'une semaine d'actions en faveur de l'emploi se déroulant, depuis maintenant cinq ans, la première semaine d'avril. Elle se traduit sur le bassin de Dijon par l'organisation, entre autres, d'un forum de recrutement le jeudi 3 avril 2008. Ce forum de recrutement a pour but de permettre la rencontre entre les entreprises du bassin dijonnais et les personnes en recherche d'emploi de Dijon et de ses environs, afin de faciliter les recrutements.

Ce forum de recrutement connaît un succès grandissant. En 2008, l'ANPE Bourgogne loue le Zénith de Dijon pour la seconde année et fait appel à un prestataire pour son aménagement afin de permettre l'installation de 150 stands.

**Article 1 : Objet de la subvention**

La présente convention a pour objet de définir le cadre ainsi que les modalités de l'engagement réciproque de l'ANPE et du Grand Dijon dans l'organisation du forum de recrutement de Dijon, le jeudi 3 avril 2008, dans le cadre d'« Ensemble pour l'emploi ».

**Article 2 : Engagement du Grand Dijon**

Le Grand Dijon s'engage à attribuer à l'ANPE une subvention d'un montant de 3 000 € (trois mille euros).

**Article 3 : Engagement de l'ANPE**

**3.1 : Action mise en oeuvre**

L'ANPE s'engage à employer l'intégralité de cette subvention pour mener à bien le forum de recrutement du jeudi 3 avril 2008, à l'exception de toute autre opération.

**3.2 : Contrôle**

L'ANPE s'engage à laisser le Grand Dijon effectuer, à tout moment, l'ensemble des opérations de contrôle qu'il jugera utiles afin d'être en mesure de vérifier que l'ANPE satisfait aux obligations et engagements issus de la présente convention.

**3.3 : Communication**

L'ANPE s'engage à mentionner, dans tout document de communication réalisé pour la promotion du forum de recrutement du 3 avril 2008, le soutien du Grand Dijon par la production de son logo ou par une citation écrite et à adresser à la Communauté d'agglomération un exemplaire de chaque document produit.

**Article 4 : Versement de la subvention**

L'intégralité de la subvention sera versée à la signature de la convention.

**Article 5 : Durée de la convention**

La présente convention prendra effet à la date de signature de cette dernière pour se terminer le 31 octobre 2008.

Fait à Dijon, en trois exemplaires originaux,  
Le

Pour l'ANPE,  
La Directrice régionale de l'ANPE Bourgogne,  
par intérim

Pour la Communauté  
de l'agglomération dijonnaise,  
Le Président,

**Brigitte PUJOL**

**François REBSAMEN**